

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, M. GREMERET Marc, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme HELIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme MARCHAND Christine

Etai(en)t absent(s) :

Mme HELIOT Stéphanie, Mme GOMEZ Delphine, M. NOURRY Benoît, Mme JACQUOT Florence

Date de la convocation
31 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

05 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

et publication du

05 avril 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE, approuve le principe de la fongibilité des crédits et autorise ainsi le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Il vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 787 641,30

Recettes : 787 641,30

Fonctionnement

Dépenses : 751 094,00

Recettes : 751 094,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	787 641,30	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	787 641,30	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	751 094,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	751 094,00	(dont 0,00 de RAR)

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 021-212101380-20230404-BUDG_CHAMP_23-BF



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Champdôtre le 05/04/2023
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE